

Question à Chat GPT sur Yvonne de Gaulle : une « première dame » muette ?

Julian Jackson écrit que "[Yvonne de Gaulle] ne s'est jamais exprimée en public et, fait remarquable, il n'existe aucun enregistrement de sa voix." Peux-tu confirmer cette affirmation ?

Oui — l'affirmation de Julian Jackson est, dans l'ensemble, confirmée, et même par des sources qui sont indépendantes de son livre. Mais il faut apporter une petite nuance à la formulation.

1. « Elle ne s'est jamais exprimée en public »

C'est exact si l'on entend par là **qu'Yvonne de Gaulle n'a jamais accordé d'interview ni pris la parole publiquement en son nom.**

Une étude publiée sous l'égide des **Archives nationales** est particulièrement explicite. Frédérique Neau-Dufour y écrit qu'Yvonne de Gaulle, malgré ses nombreuses apparitions aux côtés de son mari, n'a eu « **aucune interview** » et que ses prises de parole publiques sont « **inexistantes** ». Elle oppose justement son silence public à l'omniprésence médiatique de Charles de Gaulle.

Ce point est corroboré par Bertrand Le Gendre dans *Le Monde*, à propos de la biographie de Frédérique Neau-Dufour : les sources concernant Yvonne sont rares et « **il n'existe (...) aucun enregistrement connu de sa voix ni aucune interview d'elle** ».

2. « Il n'existe aucun enregistrement de sa voix »

Là encore, **oui, à notre connaissance, c'est exact** — mais la formulation historiquement la plus rigoureuse serait :

Il n'existe aucun enregistrement connu ou retrouvé de la voix d'Yvonne de Gaulle.

C'est une distinction importante : dire « aucun enregistrement n'existe » est une affirmation absolue sur l'ensemble des archives, alors que les historiens disent généralement « **aucun enregistrement connu** ».

La source des Archives nationales est catégorique : « **il n'existe [...] aucun enregistrement de sa voix** ». La presse et les témoignages plus récents reprennent la même constatation. Par exemple, Isabelle Carré, qui interprétait Yvonne de Gaulle dans le film *De Gaulle* (2020), expliquait qu'il n'existait **aucun enregistrement de sa voix**, raison pour laquelle elle ne pouvait pas chercher à l'imiter.

3. Une nuance intéressante : elle parlait évidemment en privé

Il ne faut donc pas comprendre la phrase de Jackson au sens littéral de « **Yvonne de Gaulle n'a jamais parlé publiquement** » = « **elle était muette en public** ».

Elle était une **épistolière très active** : elle entretenait de nombreuses correspondances et les archives conservent beaucoup de lettres de sa main. Mais elle séparait de manière extrêmement stricte sa vie privée de la sphère publique. Les Archives nationales soulignent justement ce contraste : elle écrit beaucoup en privé mais ne laisse pratiquement aucune expression personnelle destinée au public.

Elle apparaît également très souvent **sur des photographies et dans les actualités filmées**, notamment aux côtés de son mari. Ce qui est remarquable, c'est que **l'image existe, mais pas la voix**. Les Archives nationales constatent que ses apparitions télévisuelles ou photographiques sont systématiquement liées à Charles de Gaulle.

Conclusion

Je qualifierais donc la phrase de Jackson de **fiable**, avec cette reformulation plus précise :

Yvonne de Gaulle n'a jamais donné d'interview ni effectué de prise de parole publique connue, et aucun enregistrement connu de sa voix n'a été retrouvé.

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que cette affirmation **ne repose pas uniquement sur Jackson** : elle est explicitement formulée dans les travaux de **Frédérique Neau-Dufour**, spécialiste d'Yvonne de Gaulle, et reprise par *Le Monde* ainsi que par d'autres sources.

En revanche, je serais prudent avec le mot « aucun » : dans le domaine des archives, il est beaucoup plus solide de dire « *aucun enregistrement connu* » que d'affirmer qu'aucune bande, aucun film ou aucun document sonore ne pourrait jamais être découvert.

Si vous le souhaitez, je peux aussi **chercher spécifiquement dans les archives de l'INA, des Archives nationales et de l'Institut Charles-de-Gaulle pour voir s'il existe un document sonore oublié ou une mention d'une éventuelle voix d'Yvonne de Gaulle.**

Oui, j'aimerais que tu fasses cette recherche.

J'ai fait une recherche ciblée, notamment dans les notices accessibles de l'**INA**, les publications des **Archives nationales**, la Fondation Charles de Gaulle et les sources secondaires qui citent les travaux de Frédérique Neau-Dufour. Le résultat est assez net : **je n'ai trouvé aucun contre-exemple à l'affirmation de Jackson.**

Ce que montre la recherche dans les archives audiovisuelles

Le point le plus intéressant est que **l'INA possède énormément d'images d'Yvonne de Gaulle**, parfois dès 1945, mais je n'ai trouvé aucune notice où elle parle.

Par exemple :

- En 1945, les *Actualités françaises* la filment déposant son bulletin lors des premières élections municipales auxquelles les Françaises participent. La notice de l'INA l'identifie bien comme participante, mais décrit uniquement les images de l'opération de vote — aucune intervention sonore d'Yvonne n'est signalée.
- En décembre 1959, elle apparaît avec Charles de Gaulle à Saint-Louis du Sénégal. La notice de l'INA précise même que **le discours du Général est « muet »** dans cette séquence : Yvonne est filmée, mais rien n'indique qu'elle soit enregistrée.
- Lors de la visite des souverains d'Iran à l'Élysée en 1961, elle apparaît dans les images ; l'INA précise que celles-ci sont accompagnées d'un **commentaire**. Aucun propos d'Yvonne n'est répertorié.
- En 1963, pendant le voyage en Iran, elle apparaît encore : la notice décrit notamment le cadeau qui lui est offert et sa présence aux côtés du Shah et de Farah Diba, tandis que les seules paroles identifiées sont celles de Charles de Gaulle.

- En 1965, une notice de l'INA fournit même une information particulièrement intéressante : « **Mme De GAULLE dit quelques mots aux jeunes filles qui l'accueillent avec des roses** » à Angers.

Ce dernier cas mérite une attention particulière : **il s'agit bien d'une mention archivistique d'une prise de parole d'Yvonne**, mais cela ne signifie pas nécessairement que sa voix a été enregistrée. La notice décrit ce qu'elle dit/ce qu'elle fait dans la scène, sans indiquer qu'une bande sonore de sa voix subsiste. Il faut donc éviter de transformer cette notice en preuve qu'elle aurait été enregistrée.

Et c'est justement là que la distinction devient importante

Les Archives nationales publient une formulation extrêmement forte :

« il n'existe aucune interview d'Yvonne de Gaulle, aucun enregistrement de sa voix. »

La même étude précise que ses apparitions télévisuelles ou photographiques sont systématiquement liées à son époux.

Et ce n'est pas une affirmation récente construite à partir d'une légende Internet : elle figure dans le travail de **Frédérique Neau-Dufour**, spécialiste qui a consacré sa thèse et sa biographie à Yvonne de Gaulle. *Le Monde*, en rendant compte de cette biographie en 2010, employait la formulation légèrement plus prudente : « **aucun enregistrement connu de sa voix ni aucune interview d'elle** ».

Une découverte qui nuance toutefois la formule de Jackson

Il y a donc une petite correction que je ferais à mon précédent message.

« Elle ne s'est jamais exprimée en public » est trop absolu si on prend “s'exprimer” au sens littéral.

La notice INA de 1965 affirme qu'à Angers, Yvonne « **dit quelques mots aux jeunes filles qui l'accueillent avec des roses** ».

Il faut donc distinguer :

Affirmation	Résultat de la recherche
Elle n'a jamais donné d'interview	Confirmé
Elle n'a jamais eu de prise de parole publique officielle	Très largement confirmé , mais « jamais » est un peu trop catégorique
Elle n'a jamais parlé en présence de journalistes/caméras	Faux au sens littéral : il existe au moins des scènes où elle échange quelques mots
Il existe un enregistrement connu de sa voix	Je n'en ai trouvé aucun
L'INA conserve des images d'Yvonne	Oui, nombreuses
L'INA conserve une séquence où elle est décrite comme disant quelques mots	Oui, au moins celle d'Angers en 1965
Un enregistrement audible de ces « quelques mots » est actuellement identifié	Je n'en ai trouvé aucune preuve

Le point décisif : « aucun enregistrement connu »

C'est donc cette dernière formulation que je considère aujourd'hui comme **la plus rigoureuse** :

À l'issue de cette recherche, aucun enregistrement connu de la voix d'Yvonne de Gaulle n'a été retrouvé ou identifié.

Et c'est exactement la formulation que privilégie *Le Monde* lorsqu'il résume le travail de Neau-Dufour.

Il est d'ailleurs assez remarquable que cette absence soit encore constatée en 2020 par Isabelle Carré, qui interprétait Yvonne dans *De Gaulle*. Elle expliquait qu'elle n'avait pas eu à chercher à imiter sa voix puisque « **aucun enregistrement** » n'était disponible.

Une autre piste très intéressante

J'ai également vérifié les notices INA concernant des moments où Yvonne aurait eu particulièrement de bonnes raisons d'être enregistrée : voyages officiels, cérémonies, apparitions à l'Élysée, décès et obsèques de Charles de Gaulle. Même dans le document magnétique très long consacré aux obsèques de 1970, où Yvonne est abondamment filmée, les voix identifiées sont celles des prêtres, de Philippe de Gaulle, des journalistes, etc. ; **aucune voix d'Yvonne n'est signalée.**

Donc, à ce stade, ma conclusion est assez solide : Jackson ne colporte pas ici une légende infondée. Son affirmation correspond à l'état des sources archivistiques disponibles. La seule nuance importante est de remplacer « elle ne s'est jamais exprimée en public » par « **elle n'a jamais accordé d'interview ni, semble-t-il, enregistré de déclaration publique conservée** ».

[Voir la notice INA sur Yvonne de Gaulle à Angers en 1965](#)

[Voir la notice INA sur Yvonne de Gaulle en 1945](#)

[Voir l'étude des Archives nationales consacrée à Yvonne de Gaulle](#)

Une piste que je peux pousser encore plus loin serait de rechercher dans les **catalogues détaillés des fonds privés d'Yvonne et Charles de Gaulle (5 AG 1), les archives de l'ORTF/Radiodiffusion, la BnF et les fonds cinématographiques Pathé/Gaumont**, avec les variantes *Yvonne Vendroux*, *Mme Charles de Gaulle*, *Madame de Gaulle*, etc. C'est probablement le meilleur moyen de répondre à la question dans sa forme la plus exigeante : « **peut-on prouver qu'aucune bande sonore n'a survécu ?** »